



## NOTICE D'INFORMATION - SEJOUR RANDO 2026-07

1, place A. Mounié-92160 ANTONY

Tel: 01 42 37 09 41

E-mail : [avf@avfantony.com](mailto:avf@avfantony.com)

Web: <http://avfantony.com>

### SEJOUR DE RANDONNEES "LAC D'EGUZON" \*\*

(du lundi 28/09/2026 au samedi 03/10/2026)

**Animatrice : Marie-Nathalie SCHMITT**

**Le séjour est ouvert aux adhérents d'AVF ANTONY, pratiquant de manière régulière l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2025-2026 avec assurance IRA à minima.**

Nombre de participants : 10 au minimum, 16 au maximum

**Ce séjour de 6 jours avec 5 nuitées est basé sur un déplacement en voitures personnelles, avec co-voiturage.**

Le début du séjour est fixé au lundi 28 septembre vers 11h à Argenton, pour une courte randonnée avec pique-nique tiré du sac. Nous nous rendrons ensuite au Lac d'Eguzon pour prendre possession des chambres.

La fin du séjour est fixée au samedi 3 octobre à 10h00, heure de libération des chambres après le petit déjeuner.

#### PROGRAMME

**Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre en étoile autour du site d'hébergement.**

Ce séjour à Eguzon-Chantôme dans le sud du département de l'Indre (région centre Val de Loire), à la limite du département de la Creuse, comportera 5 journées de randonnée entre 18 et 24 kilomètres avec 300 à 500 mètres de dénivelé positif.

Il s'adresse aux adhérents-randonneurs habitués aux randonnées journée avec dénivelé positif, organisées tout au long de l'année par AVF Antony.

Argenton sur Creuse, Gargilesse, Crozant, Saint Benoit du Sault, Chaillac seront nos terrains de découverte des paysages d'une beauté insoupçonnée qui ont inspiré écrivains et peintres impressionnistes.

Cette prévision de programme sera susceptible d'être modifiée en fonction des conditions météorologiques locales du moment.

#### HEBERGEMENT

L'hébergement se fera au centre d'hébergement de la base de plein air du Lac d'Eguzon, 6 chemin du Pradet, Chambon, 36270 EGUZON, en ½ pension, hors boisson, en chambre de 2 personnes avec sanitaires, et un pique-nique sera fourni, chaque jour de randonnée, pour le déjeuner (les participants sont priés de se munir de couverts réutilisables, d'une boîte à salade type tupperware et d'une gourde).

Aucune possibilité de chambre individuelle.

Le linge de lit est fourni avec le linge de toilette.

Nous prendrons les repas (petits-déjeuners et diners) dans la salle de restauration du centre.

Le dernier soir, un dîner régional sera servi.

#### COUT DU SEJOUR

**Le prix du séjour est fixé à 375,00 € par personne, en chambres twin.**

Ce prix comprend :

- La ½ pension, hors boisson, du dîner du 1<sup>er</sup> jour au petit-déjeuner du dernier jour, + pique-nique pour 4 déjeuners, dont un dîner « régional »
- Chambre à 2 personnes, avec salle de bain /WC
- L'accompagnement des randonnées par un Animateur d'AVF ANTONY
- Le "pot dit de convivialité" après rando
- Les taxes de séjour

Ce prix ne comprend pas :

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la

Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris, N° IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 – fax 01 40 35 85 67

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Association de tourisme agréée n° AG 075 03 0002. Code APE : 913<sup>F</sup> – SIRET : 30358816400044.

- Le voyage jusqu'à Eguzon et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- Les dépenses et consommations personnelles, les boissons
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

### DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule (environ 800 kms y compris aller-retour et trajets sur place). Péages : environ 40 € A/R selon itinéraire. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais du déplacement (trajet A-R et trajets sur place). Les inscriptions définitives ne seront faites que pour les participants prenant leur voiture ou s'étant mis d'accord avec un chauffeur pour être covoiturés.

### PRE-INSCRIPTIONS

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription. **Pas de possibilité de chambre individuelle.**

**Tous les adhérents à l'activité rando recevront par mail la présente notice. Envoi du mail le 02/01/2026 au plus tard.**

**Ils auront la possibilité de se "préinscrire" à ce séjour en se connectant à BilletWeb via le site AVF Rando.**

**Début des Pré-inscriptions : 05/01/2026 - Fin des Pré-inscriptions : 11/01/2026.**

**Priorité sera donnée aux adhérents n'ayant participé à aucun des 5 derniers séjours rando AVF à la semaine.**

### INSCRIPTIONS

Les préinscrits retenus en fonction de la règle de priorité ci-dessus et dans la limite des places disponibles se verront proposer dès le **14/01/2026**, un contrat de séjour à signer et à retourner à AVF ANTONY, sous 8 jours, en procédant aux règlements correspondants.

Vous aurez la possibilité de souscrire, au moment de cette inscription, aux assurances facultatives proposées par la FFRP.

AVF ANTONY vous fera ensuite retour de l'exemplaire du Contrat qui vous revient.

### REGLEMENTS PAR CARTE BANCAIRE (CB)

#### Avant le 21/01/2026

Si vous réglez par Carte Bancaire, vous pouvez bénéficier des garanties d'assurances liées à l'utilisation de ce mode de paiement pour des séjours et voyages (et souscrire, ou non, l'assurance spécifique de la FFRP que nous sommes tenus de vous proposer).

En même temps que l'envoi de votre contrat, un mail vous sera adressé avec un lien vers BilletWeb, vous permettant d'enregistrer, **en une seule fois**, votre engagement à régler le montant total du séjour, **lequel sera prélevé en 2 fois, 30% à l'inscription et le solde le 28 juillet 2026**, à condition que vous sélectionniez le paiement en 2 fois.

### CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

-Annulation faite, au plus tard, le **28 juillet 2026** : restitution des sommes versées, moins les frais de dossier et assurances

-Annulation postérieure au **28 juillet 2026** : retenue de 100% du montant total du séjour.

### RECOMMANDATIONS

**Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la rando pour apprécier pleinement ce séjour.**

Pour parler de ce séjour et faire connaissance, une soirée amicale de préparation sera organisée au deuxième trimestre 2026.

Amicalement,

Marie-Nathalie SCHMITT, Animatrice du séjour

Alain DUPRAT, Responsable tourisme

Conditions générales de vente et notice assurances consultables à la Permanence AVF ou sur le site AVF <http://avfantony.com> /Activités/ Marche randonnée/ RANDONNEES PEDESTRES/ conditions générales de vente-notice assurance.